



Municipalité de
Rivière-Beaudette

Demande de permis pour ouvrages de captage des eaux souterraines

#demande réservé à l'administration :

Comment procéder pour l'émission de votre permis ?

- Suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'**étape 10**, au comptoir de la réception de l'Hôtel de Ville situé au 663, chemin Frontière, Rivière-Beaudette ;
- Prévoir de défrayer le coût du permis au montant de **50,00 \$** ;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera émis.

N.B. : Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention d'un permis.

N.B. : Les informations et documents demandés ci-dessous sont ceux exigés en vertu de l'article du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

1- Identification du lieu des travaux :

Adresse complète :

Numéro de lot :

2- Identification du requérant :

Nom complète :

Adresse complète :

No. de téléphone :

3- Identification du propriétaire :

Même que le requérant ? Oui Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

4- Identification de l'entrepreneur:

Nom complète :

Adresse complète :

No. de téléphone :

No. de RBQ.



Municipalité de
Rivière-Beaudette

Demande de permis pour ouvrages de captage des eaux souterraines

#demande réservé à l'administration :

5- Échéances et coûts des travaux :

Début des travaux le :	
Fin des travaux le :	
Coût approximatif :	

6- Travaux de captage :

Type d'ouvrage de captage projeté :		
<input type="checkbox"/> Puits de surface	<input type="checkbox"/> Pointe filtrante	<input type="checkbox"/> Captage de source
<input type="checkbox"/> Puits tubulaire	<input type="checkbox"/> Puits tubulaire scellé	
Matériaux :		
Débit en mètre cube par jour :		
Situé en zone inondable :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Situé dans la rive d'un cours d'eau :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Obturation d'un ouvrage de captage non utilisé :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

7- Documents obligatoires pour votre demande :

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes nouveau propriétaire OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire;
- Une copie de la soumission du puisatier;
- Le schéma de localisation montrant la distance de l'ouvrage de captage par rapport à tout système étanche et non étanche de traitement des eaux usées (incluant ceux des voisins) et par rapport aux parcelles en culture, si possible. -7.2.1



Municipalité de
Rivière-Beaudette

Demande de permis pour ouvrages de captage des eaux souterraines

#demande réservé à l'administration :

8- Signature et date de la demande :

Je, _____ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts au meilleur de ma connaissance et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, loi ou règlement s'y rapportant. Aucune mention dans la présente demande de permis d'ouvrage de captage des eaux souterraines ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada. , l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétés comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions de la présente demande de permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.
remettre à la fin des travaux un rapport de forage comme exigé par le Règlement sur le captage des eaux souterraines.